

Règlement du 36^{ème} Concours de BD Amateurs de Chalonnes-sur-Loire

Organisé par l'association Calonn'Anim les 7 et 8 février 2026

ARTICLE 1

L'association Calonn'Anim, organise lors de son 36^{ème} festival de BD les 7 et 8 février 2026 un concours de BD ouvert à tous les amateurs, répartis en 3 catégories. Les participants s'engagent à **n'avoir jamais publié dans une revue professionnelle.**

ARTICLE 2

Le dossier complet, dont le contenu est défini dans le bulletin d'inscription, doit être transmis avant **le 1^{er} février 2026 à minuit**. Le concours est limité à 30 participants. Si le nombre des participants excède 30, l'ordre d'arrivée des dossiers sera pris en compte par les organisateurs. Les candidats retenus seront avertis **par courriel à la fin des inscriptions.**

ARTICLE 3

Un lauréat (1^o prix talent confirmé) n'est plus admis à concourir.

ARTICLE 4

Le concours a pour but de révéler les talents des auteurs de BD. Ils doivent travailler sur un thème choisi par des auteurs professionnels présents au festival le samedi à 14 h, sur un format imposé, dans un temps limité, et sous les yeux du public.

ARTICLE 5

Les amateurs disposent du samedi 14h au dimanche 16h30 pour réaliser une planche sur le thème fixé par le jury et annoncé en début d'épreuve. La totalité du travail doit être réalisée sur place : les planches sont relevées à 19h le samedi et restituées à partir de 9h le dimanche.

ARTICLE 6

Le travail remis est individuel. Il se présente sous la forme d'une planche format A3, composée d'au moins 3 vignettes et comporte un début et une fin. Le dépassement du format A3 par ajout de quelque nature que ce soit n'est pas autorisé. Le ton et le style sont libres. **Chaque participant doit apporter son matériel, seul le support papier de la planche définitive format A3 est fourni par les organisateurs.**

ARTICLE 7

Un parrainage par un(e) auteur(ice) professionnel(le) présent(e) sur le festival est proposé. Le parrainage est attribué par tirage au sort par les organisateurs. Il a pour fonction d'aider le concourant à bénéficier des conseils du (de la) professionnel(le). Chaque amateur(ice) est libre d'accepter ou non ce parrainage. Chaque concourant s'organise avec son parrain ou sa marraine comme il le souhaite.

ARTICLE 8

Les planches sont sélectionnées par un jury composé pour 2/3 de professionnels et pour 1/3 de membres de l'association organisatrice du festival.

Trois catégories sont déterminées :

- catégorie « talents juniors » (14 à 16 ans)
- catégorie « jeunes talents » (17 à 20 ans)
- catégorie « talents confirmés » (à partir de 21 ans)

Chaque catégorie récompense trois amateurs au maximum (*nombre déterminé en fonction du nombre de participants par catégorie*). **Le gagnant du 1^{er} prix de la catégorie « Talents confirmés » est déclaré Lauréat du festival.**

Un prix spécial récompensant le meilleur scénario est attribué par le jury. Ce prix peut être celui d'une planche déjà primée dans l'une des trois catégories précédentes.

Les planches sont sélectionnées et primées par le jury en fonction de la qualité graphique, de l'originalité du scénario, du respect du thème, du respect du présent règlement et des consignes de présentation. La proclamation des résultats se fait le dimanche à 17h30

Un prix Coup de cœur est attribué par le vote des visiteurs relevés tout au long du festival.

ARTICLE 9

Pour l'année 2026, le montant total des prix pourra atteindre 1 400 Euros (*dans le cas d'une distribution de tous les prix*).

Les candidats primés se voient également remettre un trophée.

ARTICLE 10

Les planches réalisées lors du concours seront disponibles à la médiathèque de Chalonnes-sur-Loire située 5 avenue Gayot pour être restituées dans un délai de 3 mois à compter de la fin du festival. Ces planches seront à retirer à la médiathèque de Chalonnes sur Loire pendant les heures d'ouverture (tél. : 02 41 78 04 33 ou mail : mediatheque@chalonnes-sur-loire.fr)

Un fac-similé ou fichier numérique pourra être conservé par les organisateurs à des fins de reproduction dans le cadre de la communication du Festival BD Bulles en Loire.

ARTICLE 11

En participant au festival BD Bulles en Loire de Chalonnes-sur-Loire, le participant consent à être photographié et autorise la diffusion de son image uniquement à des fins d'information, pour promouvoir le festival BD c'est-à-dire dans le cadre exclusif du site de « Bulles en Loire » et de Facebook/Instagram. En cas de participant mineur, le parent ou tuteur de ce dernier consent à ce que son enfant soit photographié et autorise la diffusion de son image uniquement à des fins d'information, pour promouvoir le festival BD de Chalonnes sur Loire c'est-à-dire dans le cadre exclusif du site de « Bulles en Loire » et de Facebook/Instagram.

ARTICLE 12

Pendant la durée du festival, une tenue correcte est exigée. La consommation d'alcool est interdite aux moins de 18 ans.

ARTICLE 13

L'inscription et le fait de participer au concours impliquent l'acceptation du règlement sous toutes ses formes et sans aucune restriction sous peine d'élimination du concours.